

|                                                                                  |                              |                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
|  | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 1 / 9                      |
|                                                                                  |                              | Révision nr : 8                   |
|                                                                                  |                              | Date : 28 / 4 / 2011              |
|                                                                                  |                              | Remplace la fiche : 3 / 12 / 2009 |
| GRAPHISTRAL                                                                      |                              | 1227-A                            |

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

- \* Identification du produit : Aérosol
- Nom commercial : GRAPHISTRAL.
- Type de produit : Décapant de peinture (résines, encres, graffiti).

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- \* Usage : Réservé à un usage professionnel.  
Décapant.  
Solvant de dégraissage.  
Nettoyant colle, encre ou feutre

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Identification de la société : SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION  
2, rue Antoine ETEX  
94046 CRETEIL CEDEX France  
Tel. + 33 (0)1 45 17 43 00 - Fax + 33 (0)1 43 99 98 65  
www.sid.tm.fr
- Responsable : Gérard HERLIN - Responsable technique - email : gherlin@sid.tm.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

- N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

## 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention (CLP : Flam. Liq. 3)
- Dangers pour la santé : Cancérogénicité - Catégorie 2 - Attention (CLP : Carc. 2)
- Classification CE : R10  
Carc. Cat. 3; R40

### 2.2. Éléments d'étiquetage

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : Liquide et vapeurs inflammables.  
Susceptible de provoquer le cancer.
- Conseils de prudence
  - Généraux : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Tenir hors de portée des enfants.  
Lire l'étiquette avant utilisation.  
Se procurer les instructions avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
  - Prévention : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.

## SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION

2, rue Antoine ETEX 94046 CRETEIL CEDEX France  
Tel. + 33 (0)1 45 17 43 00 - Fax + 33 (0)1 43 99 98 65  
www.sid.tm.fr



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 9

Révision nr : 8

Date : 28 / 4 / 2011

Remplace la fiche : 3 / 12 / 2009

**GRAPHISTRAL****1227-A**

## 2 Identification des dangers (suite)

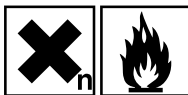
- Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
Utiliser pour l'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

- Stockage : Tenir au frais.  
Garder sous clef.

- Considérations relatives à l'élimination : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### Etiquetage CE

Symbole(s)



\* : Nocif.  
Inflammable.

\* **Avertissement** : Classé et étiqueté d'après la Directive Européenne 2008/47/CE et ses amendements des préparations dangereuses. Inflammable.  
D'après les tests effectués par un laboratoire spécialisé indépendant selon la directive 2008/47/CE, la quantité de propulseur ou de solvant inflammable impose le symbole flamme sur le décor de l'aérosol.

**Contient** : Dichlorométhane

\* **Phrase(s) R** : R10 : Inflammable.  
R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

**Phrase(s) S** : S2 : Conserver hors de portée des enfants.  
S3 : Conserver dans un endroit frais.  
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols.  
S25 : Eviter le contact avec les yeux.  
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

### 2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

## 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est classé ayant un danger potentiel et contient des composants classés dangereux.

**Composition** : Huile. ( Végétale. ) ; Dichlorométhane. ; Tensioactifs. (< 5%)  
Gaz propulseur : CO2

| Nom de la substance | Valeur(s) | n° CAS | n° EINECS | Index CE  | REACH        | Classification                               |
|---------------------|-----------|--------|-----------|-----------|--------------|----------------------------------------------|
| Dichlorométhane     | :         | > 50 % | 75-09-2   | 200-838-9 | 602-004-00-3 | -----<br>Carc. Cat. 3; R40<br>Carc. 2 (H351) |

## 4. Premiers secours

### SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION

2, rue Antoine ETEX 94046 CRETEIL CEDEX France  
Tel. + 33 (0)1 45 17 43 00 - Fax + 33 (0)1 43 99 98 65  
www.sid.tm.fr



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 9

Révision nr : 8

Date : 28 / 4 / 2011

Remplace la fiche : 3 / 12 / 2009

**GRAPHISTRAL****1227-A**

## 4. Premiers secours (suite)

### 4.1. Description des premiers secours

- \* Appeler immédiatement un médecin.

#### Premiers soins

- Inhalation : En cas d'inhalation massive et pendant une longue durée, amener à l'air libre et libérer les voies respiratoires. Si le sujet est inconscient, le placer en position latérale de sécurité. Consulter immédiatement un médecin. ( ou Transférer rapidement en milieu hospitalier. )
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. En contact permanent avec les mains, utiliser une crème protectrice pour les mains (MANOSID) ou des gants.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : Ne rien donner à boire. Ne pas faire vomir (risque d'inhalation bronchique). Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

- Contre-indiqué : Eau. ( Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. )
- Adéquats : Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques particuliers : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz corrosifs. ( Acide chlorhydrique. Phosgène. )

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. ( Appareil respiratoire autonome. )  
Avertir les intervenants des risques liés au dichloromethane.

- \* Procédures spéciales : Soyez prudents lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- \* Précautions individuelles : Porter des gants. Lunettes de sécurité.  
Porter un masque respiratoire équipé d'un filtre de type AX dans une enceinte mal ventilée.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Essayer d'éliminer les causes de la fuite, endiguer le déversement avec du sable, de la terre, LITHASOL ... Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Mettre dans un récipient approprié pour élimination.

## SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION

2, rue Antoine ETEX 94046 CRETEIL CEDEX France  
Tel. + 33 (0)1 45 17 43 00 - Fax + 33 (0)1 43 99 98 65  
www.sid.tm.fr



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 9

Révision nr : 8

Date : 28 / 4 / 2011

Remplace la fiche : 3 / 12 / 2009

**GRAPHISTRAL****1227-A**

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- \* **Méthodes de nettoyage** : Laver les surfaces souillées avec de l'eau en brossant si nécessaire. Nous recommandons l'utilisation de kits d'intervention Hydrocarbure et spécial oléophile  
kits HY : - SAC -12 / 25 / 60 HY, CAB-65 HY, MOB-100 HY, MOB-240 HY, ARM 60 HY, ALBABOX, FIBSORB BLEU, FIBSORB BLANC,...

#### 6.4. Référence à d'autres sections

### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures techniques de protection** : En cas d'aération insuffisante des locaux de travail, prévoir un système de ventilation artificielle.
- Manipulation** : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler à l'abri des flammes, sources d'ignition. Manipuler à l'écart des produits oxydants. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir des protections respiratoires en cas d'utilisation intensive dans des zones mal ventilées. Ne pas fumer. Ne pas mélanger avec un autre produit chimique. Ne pas utiliser près d'une flamme ou sur un corps incandescent. N'entreposer dans les locaux de travail que la quantité de produit nécessaire au travail d'une seule journée.
- \* **Manipulation des aérosols** : Procéder par brèves pressions, sans pulvériser de façon prolongée au même endroit. Prendre toutes les précautions pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palettes d'aérosols. La longueur des fourches doit être adaptée pour éviter la perforation d'aérosols situés sur la palette posée derrière celle que l'on manutentionne. L'épaisseur des extrémités des fourches doit être supérieure à 20 mm et de forme arrondie pour réduire les risques de perforation accidentelle. Des fourches anti-étincelles recouvertes par exemple de bronze, d'inox ou de laiton sont recommandées.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Le sol des locaux doit être imperméable aux solvants chlorés. Le sol formera une cuvette de rétention, en cas de déversement accidentel. Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles ou d'ignition. Conserver à l'abri de la chaleur. Conserver à l'abri des rayons solaires.
- Stockage - à l'abri de** : Oxydants forts. Bases fortes.
- Durée de stockage/conservation** : Boîtier aérosol, ne pas pulvériser dans un autre récipient.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

**SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION**

2, rue Antoine ETEX 94046 CRETEIL CEDEX France  
Tel. + 33 (0)1 45 17 43 00 - Fax + 33 (0)1 43 99 98 65  
www.sid.tm.fr



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 9

Révision nr : 8

Date : 28 / 4 / 2011

Remplace la fiche : 3 / 12 / 2009

**GRAPHISTRAL****1227-A**

### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- \* - Protection respiratoire : Prévoir des protections respiratoires en cas d'utilisation intensive dans des zones mal ventilées. ( Porter un masque respiratoire équipé d'un filtre de type AX dans une enceinte mal ventilée. )
- Protection des mains 
- \* : Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374). La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation (PVA, Fluoroélastomère, ...)
- \* **Matériau des gants** : Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors être contrôlée avant l'utilisation.
- \* **Temps de pénétration du matériau des gants** : Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.
- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Mesure d'hygiène : Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle.
- Hygiène industrielle : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas apporter de boissons ni d'aliments sur les lieux de travail. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements avant réutilisation.
- VLT-STEL [ppm] : Dichlorométhane. : 100 ppm (350 mg/m3)

### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Liquide. - Générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE)
- Couleur : Blanc cassé à jaune pâle.
- Odeur : Ethéré(e).
- \* pH : Non applicable.
- \* T°d'ébullition initiale [°C] : 40
- Masse volumique [kg/m³] : 1180 +/- 10 (25°C)
- Pression de vapeur : Dichlorométhane. : 46,5 kPa (20°C)
- Densité de vapeur relative (air=1) : Dichlorométhane. : 2,65
- Solubilité dans : Soluble dans des solvants organiques.
- Point d'éclair [°C] : Non applicable.

#### 9.2. Autres informations

### 10. Stabilité et réactivité

#### SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION

2, rue Antoine ETEX 94046 CRETEIL CEDEX France  
Tel. + 33 (0)1 45 17 43 00 - Fax + 33 (0)1 43 99 98 65  
www.sid.tm.fr



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 9

Révision nr : 8

Date : 28 / 4 / 2011

Remplace la fiche : 3 / 12 / 2009

**GRAPHISTRAL****1227-A**

## 10. Stabilité et réactivité (suite)

### 10.1. Réactivité

Réactions dangereuses : Produit stable dans les conditions préconisées d'utilisation et de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Rayonnement UV. Sources d'inflammation.

### 10.5. Matières à éviter

\* Matières à éviter : Bases fortes. Oxydants forts. Poudre de métal. ( Métaux alcalins et alcalino-terreux, métaux pulvérulents. )

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

\* Produits de décomposition dangereux : Acide chlorhydrique. Monoxyde de carbone. , Dioxyde de carbone. Dégagement possible de gaz halogénés nocifs en cas d'exposition aux flammes ou chaleurs excessives.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sur le produit : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Les données portées ci-dessous dérivent des données connues sur certains constituants du mélange. : Dichlorométhane.

#### Toxicité aiguë

##### - Inhalation

: L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience. D'autre part le dichlorométhane est une substance soupçonnée de provoquer le cancer (cancérogène catégorie 3 selon classement européen).

##### - Ingestion

: L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhées. Risque d'atteinte des poumons en cas d'aspiration de liquide par les voies respiratoires.

#### Toxicité locale :

##### - Cutanée

: Irritation de la peau. Sensation de brûlure.

##### \* - Oculaire

: Possibilité d'irritation temporaire, avec sensation de brûlure, larmoiement et rougeurs oculaires.

#### Toxicité chronique

: Le dichlorométhane peut provoquer des dermatoses au contact répété avec la peau.

##### \* Sensibilisation

: Aucun connu.

##### \* Sur les ingrédients

##### \* Dichlorométhane

: ILV (EU) - 15 min - [ppm] : (rat) 57000

: Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 2388

: Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 1600

: Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 2200 +/- 100 Huile.

: Admin. orale (souris) DL50 [mg/kg] : 1987

## SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION

2, rue Antoine ETEX 94046 CRETEIL CEDEX France

Tel. + 33 (0)1 45 17 43 00 - Fax + 33 (0)1 43 99 98 65

www.sid.tm.fr



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 9

Révision nr : 8

Date : 28 / 4 / 2011

Remplace la fiche : 3 / 12 / 2009

### GRAPHISTRAL

**1227-A**

#### 11. Informations toxicologiques (suite)

- \* : Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : 88
- \* : - Inhalation : (souris) CL 50 [mg/m3/8h] 51000 (= 16189 ppm)
- \* : - Inhalation : (rat) CL 50 [mg/m3/6h] 54000 (= 16450 ppm)
- \* : - Inhalation : (cobaye) CL 50 [mg/m3/6h] 40300 (= 11600 ppm)
- \* : Inhalation (rat) CL50 [mg/l/6h] : 54

#### 12. Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

- Dichlorométhane : CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 97
- Dichlorométhane : CE50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 135
- Dichlorométhane : CE50-96 Hrs - Algues [mg/l] : > 662
- Dichlorométhane : CE50 - Algues [mg/l] : 1450
- Dichlorométhane : CL50- poisson [mg/l] : 840
- Dichlorométhane : CL50 - Daphnia magna [mg/l] : 580

Information relative aux effets écologiques : Aucune donnée disponible.

##### 12.2. Persistance - dégradabilité

##### 12.3. Potentiel de bio-accumulation

##### 12.4. Mobilité dans le sol

##### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

##### 12.6. Autres effets néfastes

#### 13. Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Information : Dans tous les cas, se conformer aux réglementations locales et nationales en vigueur.
- Elimination des déchets : Ne pas rejeter dans les égouts. Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- \* Dispositions locales : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.
  - On retrouve les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

#### 14. Informations relatives au transport

Information générale

##### 14.1. Numéro ONU

- No ONU : 1950

#### SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION

2, rue Antoine ETEX 94046 CRETEIL CEDEX France  
Tel. + 33 (0)1 45 17 43 00 - Fax + 33 (0)1 43 99 98 65  
www.sid.tm.fr



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8 / 9

Révision nr : 8

Date : 28 / 4 / 2011

Remplace la fiche : 3 / 12 / 2009

**GRAPHISTRAL****1227-A**

## 14. Informations relatives au transport (suite)

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Nom d'envoi propre : UN1950 AEROSOLS, 2.1 (6.1), 5TF, (D)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

\* Etiquette(s) de danger



\* : 2.1  
6.1

- I.D. n° : --

Transport terrestre

- ADR Classe : 2

\* - ADR/RID : Classe : 2  
Groupe : TF

Transport par mer

- IMDG-Pollution marine : YES ò

- N° de fiche de sécurité : F-D S-U

Transport aérien

- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo :  
Packaging instructions passenger:

- IATA - Classe ou division : 2

- Code IMO-IMDG : Classe 2

### 14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage ADR : TF

Groupe d'emballage IMO : TF

Groupe d'emballage IATA : TF

\* - Quantités limitées : Quantités limitées = 120 ml (ADR 2011) = 120cc

### 14.5. Danger pour l'environnement

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.  
Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.  
PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Autres informations

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

## SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION

2, rue Antoine ETEX 94046 CRETEIL CEDEX France  
Tel. + 33 (0)1 45 17 43 00 - Fax + 33 (0)1 43 99 98 65  
www.sid.tm.fr





# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 9 / 9

Révision nr : 8

Date : 28 / 4 / 2011

Remplace la fiche : 3 / 12 / 2009

**GRAPHISTRAL****1227-A**

## 15. Informations réglementaires (suite)

- \* **France** : HYGIENES ET SECURITES DU TRAVAIL :  
- Articles R232-5 à R232-5-14 du Code de travail  
- Arrêtés des 8 et 9 Octobre 1987 relatifs aux contrôles des installations.
- MALADIES PROFESSIONNELLES :  
- Article L461-4 du Code de la Sécurité Sociale : Déclaration obligatoire d'emploi à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail.
- MALADIES DE CARACTERE PROFESSIONNEL :  
- Article L461-6 du Code de la Sécurité Sociale : déclaration médicale de ces affections.
- SURVEILLANCE MEDICALE :  
- Arrêtés du 11 Juillet 1997 (JO du 24 Juillet 1977) fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale : circulaire du 2 Mai 1985 du Ministère du Travail relative aux missions du médecin du travail à l'égard des salariés en état de grossesse.
- \* **Tableau(x) des Maladies Professionnelles.** : - N° 12 : Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés  
- N° 84 (solvants) : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.
- Autres** : Aucun(e).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## 16. Autres informations

- Informations produit** : HS Code : 29031200
- Autres données** : Révision - Voir : \*  
La date limite d'utilisation de ce produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.
- \* **Libellés des phrases de risques citées en rubrique 3 :** : H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
R40 : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
- Date d'impression** : 29 / 4 / 2011

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

## SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION

2, rue Antoine ETEX 94046 CRETEIL CEDEX France  
Tel. + 33 (0)1 45 17 43 00 - Fax + 33 (0)1 43 99 98 65  
www.sid.tm.fr